



La date était attendue : à partir du 1^{er} janvier 2019, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins, balcons et terrasses. Les particuliers ne peuvent plus acheter, détenir et utiliser des produits phytosanitaires.

C'est une excellente mesure en faveur des cours d'eau.

C'est un aussi un message fort à ceux qui ne pouvaient concevoir qu'une nature « propre » (lire « désherbée »).

Les jardiniers devront reprendre les pratiques pas si anciennes : binage, tonte, fauchage, paillage etc...

Les réfractaires seront tentés de s'approvisionner en produits illégaux par internet dans un pays étranger... le résultat sur le terrain trahira leurs mauvaises pratiques qui sont désormais des délits.